

L'an deux mille seize - le trois octobre à 20H30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de formation de la mairie de Bazancourt, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Yannick KERHARO, Président.**

### Étaient présents

M. Franck GUREGHIAN  
Mme Elisabeth BAUDESSON  
Mme Valérie FROMENT  
M. Christophe MADELAIN  
Mme Céline BRUNHOSO  
M. Michel KLUBA  
Mme Elodie SAUPIQUE  
Mme Marie-Odile LECLERE  
M. Yannick KERHARO  
Mme Anne-Sophie ROMAGNY  
Mme Sylvie LONGHINI  
M. Guy RIFFE  
M. Laurent DAUPHINOT  
M. Daniel AUGUSTE  
Mme Armelle CHARBEAUX  
M. Jean-Michel LIESCH  
M. Myriam DOBIGNY  
M. Pol GRIFFON  
M. Claude VIGNON  
M. Jean-Jack VELY

### Absents excusés ayant donné pouvoir

M. Laurent COMBE, excusé, ayant donné pouvoir à M. Christophe MADELAIN  
Mme Nathalie BELAMY, excusée, ayant donné pouvoir à M. Claude VIGNON  
M. Denis PETIT, excusé, ayant donné pouvoir à Mme Anne-Sophie ROMAGNY  
M. Thierry LEROUX, excusé, ayant donné pouvoir à Mm Sylvie LONGHINI  
M. Patrice MOUSEL, excusé, ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel LIESCH

### Absents

Mme Cindy GOMES  
M. Marc LOURDAULT

Madame Anne-Sophie ROMAGNY est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

-----  
**Ordre du jour**

1. Délégations exercées par le Bureau Communautaire et le Président,
2. Avis sur le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale et la fusion-extension-transformation en Communauté Urbaine,
3. Modification N°6 des statuts de la Communauté de Communes,
4. Modification du tableau des effectifs communautaires,
5. Attribution d'un fonds de concours à la Commune d'Isles sur Suipe pour la sécurisation de la RD 20,
6. Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Bazancourt pour la sécurisation de la RD 20,

7. Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Warmeriville pour la sécurisation de la RD 20,
8. Implantation d'un City Park à Heutrégiville et déclaration de l'intérêt communautaire,
9. Rapport d'activités de la Communauté de Communes 2015,
10. Rapport d'activités du SYCODEC 2015,
11. Opérations patrimoniales ; restitutions de biens mis à disposition à certaines communes membres,
12. Informations financières sur le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) au titre de l'année 2016 et la baisse des dotations de l'Etat,
13. Informations sur l'avancement des dossiers concernant :
  - Le pôle scolaire et de services à Bazancourt,
  - La tranche 4B du parc d'activités du Val des Bois et la tranche 5A,
  - La mise en place des équipements de loisirs,
  - L'extension des locaux périscolaires et scolaires à Auménancourt,
  - La rénovation des locaux de la crèche à Warmeriville.

-----  
**OCTOBRE 01**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été signée en date du 6 juin 2016 entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par M. Yannick KERHARO, Président, Mme Amélie HAUTEM, salariée de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe d'une part et le Centre Institutionnel de Bilans de compétences, rue Edouard Mignot à Reims, représenté par M. Eric CLAUDON Directeur, d'autre part concernant la réalisation d'un bilan de compétences.

-----  
**OCTOBRE 02**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Un marché a été signé en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016 avec la Société Forêts et Paysages pour les travaux d'entretien de la Rivière Suipe à exécuter au titre du programme 2016 pour un montant de 18 092,60 € HT.

-----  
**OCTOBRE 03**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 5 juillet 2016 entre l'association TELE CENTRE BERNON, 1 square Offenbach représentée par M. Alain DALLENNES Président, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par M. Yannick KERHARO Président, d'autre part, concernant l'organisation d'un atelier vidéo du lundi 11 juillet au mercredi 13 juillet 2016 et la projection du film le lundi 18 juillet 2016 à la médiathèque « La Filature » à Bazancourt.

-----  
**OCTOBRE 04**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 20 juin 2016 entre le collège Georges Charpak, Esplanade Jean Monnet à Bazancourt représenté par M. Fabrice WATEAU, Chef d'établissement, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par M. Yannick KERHARO, Président, d'autre part concernant le prêt de matériel de cirque au service Jeunesse Enfance Education dans le cadre d'animation de groupes de jeunes durant les congés scolaires du vendredi 1<sup>er</sup> juillet au jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016.

-----  
**OCTOBRE 05**  
**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU**  
**D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 22 juin 2016 entre la Commune de Bazancourt, place de la Mairie, représentée par Mme Anne-Sophie ROMAGNY, Adjointe au Maire d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO Président, d'autre part, concernant la cession et la maintenance du serveur commun à la commune de Bazancourt et à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.

-----  
**OCTOBRE 06**  
**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU**  
**D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président est autorisé à signer un avenant n° 2 au Marché initial concernant le lot 7 « menuiseries intérieures, cloisons, doublages, faux-plafonds » attribué au groupement d'entreprises MEREAU-LABART, d'un montant de 13 446,60 €.

-----  
**OCTOBRE 07**  
**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU**  
**D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président est autorisé à signer un avenant n° 1 au marché initial concernant le lot 2 « VRD – terrassements » attribué à l'entreprise CTP, d'un montant de 4 682,96 € TTC.

-----  
**OCTOBRE 08**  
**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU**  
**D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Un avenant n° 5 à la convention établie le 21 mars 2005 a été signé le 7 juin 2016 entre M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt d'une part, M. Franck GUREGHIAN Maire de la Commune d'Auménancourt et M. Christophe MADELAIN Maire de la Commune de Saint Etienne sur Suipe d'autre part, pour permettre le remboursement de la somme correspondant à l'utilisation des locaux de la bibliothèque hors période scolaire et extrascolaire et le remboursement de la somme correspondant à la prestation de service d'un personnel bibliothécaire de la commune d'Auménancourt ainsi que le remboursement des frais de déplacements de la bibliothécaire entre la commune d'Auménancourt et les différentes écoles de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe ;

-----  
**OCTOBRE 09**  
**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU**  
**D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 23 juin 2016 entre M. Sébastien CARLIER Président de l'association Compagnie Mister Fred, d'une part et M. Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt d'autre part, concernant un atelier de sensibilisation et d'initiation aux arts du cirque dans le cadre des centres de loisirs d'été de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe du 25 juillet au 29 juillet 2016 de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 (19h30 pour le 29 juillet).

-----  
**OCTOBRE 10**  
**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU**  
**D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président est autorisé à signer un avenant n° 2 au marché initial concernant le lot 11 « Espaces verts et clôtures » attribué à l'entreprise IDVERDE, d'un montant de – 1 447,70 € TTC.

-----  
**OCTOBRE 11**  
**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU**  
**D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président est autorisé à signer un avenant n° 1 au marché initial concernant le lot 10 « Revêtements de sols et peinture » attribué à l'entreprise DECOSOLS, d'un montant de 1 935,26 € TTC.

-----  
**OCTOBRE 12**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président est autorisé à signer un avenant n° 1 au marché initial concernant le lot 9 « Electricité, courants forts et faibles » attribué à l'entreprise INEO INDUSTRIE ET TERTIAIRE EST, d'un montant de 5 731,00 € TTC.

-----  
**OCTOBRE 13**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 23 juin 2016 entre M. Sébastien CARLIER, Président de l'association Mister Fred, d'une part et M. Yannick KERHARO, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, d'autre part concernant deux représentations « la Balade de Mortimer » et « les histoires enflammées d'Igor » dans le cadre des centres de loisirs d'été de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe entre le 25 juillet et le 29 juillet 2016 entre 18h et 22h30.

-----  
**OCTOBRE 14**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Un marché a été signé en date du 19 août 2016 avec la société LES CHANTIERS DU BARROIS pour les travaux de rénovation du lit de la rivière Suippe à exécuter au titre du programme 2016 à Bétheniville, Warmeriville et Isles sur Suippe, pour un montant de 40 030,30 € HT.

-----  
**OCTOBRE 15**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 25 août 2016 entre la commune de Bazancourt, représentée par Mme Anne-Sophie ROMAGNY, Adjointe au Maire d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par M. Yannick KERHARO, Président, d'autre part concernant la mise à disposition du véhicule Ford immatriculé EG 256 MT pour le déplacement de M. Ludovic BRZYCHCY, agent des services techniques de la Mairie de Bazancourt à Witry les Reims au titre de la banque alimentaire.

-----  
**OCTOBRE 16**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 20 juillet 2016 entre M. Jérôme FREVACQUE, Président de l'association des sapeurs-pompiers de Bazancourt d'une part et M. Yannick KERHARO, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, d'autre part concernant des interventions à mener pour le compte du service jeunesse de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe lors d'activités aux enfants dans le cadre des centres de loisirs le mercredi 20 juillet 2016 de 14h à 16h30.

-----  
**OCTOBRE 17**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président est autorisé à signer ledit marché de maîtrise d'œuvre attribué au Cabinet d'architecture Franck PLAYS de Troyes pour l'extension des locaux scolaires et périscolaires d'Auménancourt à savoir :

- Tranche ferme : 54 590,00 € HT soit 65 508,00 € TTC
- Tranche conditionnelle : 5 068,50 € HT soit 6 082,20 € TTC.

-----  
**OCTOBRE 18**

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU  
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président est autorisé à signer le marché attribué à l'agence BUREAU VERITAS concernant la mission « SPS » pour l'extension des locaux scolaires et périscolaire d'Auménancourt pour un montant de 5 110,00 € HT soit 6 132,00 € TTC.

-----  
**OCTOBRE 19**  
**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU**  
**D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président est autorisé à signer le marché attribué à l'agence DEKRA concernant la mission « Contrôle technique » pour l'extension des locaux scolaires et périscolaires d'Auménancourt pour un montant de 5 980,00 € HT soit 7 176,00 € TTC.

-----  
**Rentrée scolaire 2016/2017**

Monsieur le Président fait le point sur les effectifs scolaires et périscolaires pour la rentrée 2016/2017.

**GROUPEMENT PEDAGOGIQUE CONCENTRE POLE SUIPPE DES MARAIS**  
**AUMENANCOURT / SAINT ETIENNE SUR SUIPPE**

- Maternelle

PS	16
MS	17
GS	14

2 Classes ⇒ 47 élèves (59)

- Elémentaire

CP	26
CE1	17
CE2	11
CM1	21
CM2	11

4 classes ⇒ 86 élèves (78)

**BAZANCOURT / POLE RENE CHAZOT**

- Maternelle

PS	41
MS	22
GS	45

4 classes ⇒ 108 élèves (93)

- Elémentaire

CP	27
CE1	27
CE2	27
CM1	43
CM2	24

6 classes ⇒ 148 élèves (149)

Pour le secteur :

- + 1 poste de psychologue scolaire
- + 1 poste ZIL
- + 1/3 poste Maître E spécialisé
- + 1 poste éducateur de vie scolaire

**BOULT SUR SUIPPE**

- Maternelle

TPS	5
PS	23
MS	20
GS	23

3 classes ⇒ 71 élèves (65)

- Elémentaire

CP	22
CE1	17
CE2	41
CM1	22
CM2	26

5 classes ⇒ 128 élèves (132)

**REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE CONCENTRE POLE LA DOLINE  
HEUTREGIVILLE / ISLES SUR SUIPPE / WARMERIVILLE**

- Maternelle

PS	50
MS	49
GS	52

6 classes ⇒ 151 élèves (137)

- Elémentaire

CP	55
CE1	42
CE2	59
CM1	43
CM2	42

9 classes ⇒ 241 élèves (228)

1/3 poste Maître E spécialisé

1 poste éducateur vie scolaire

Direction unique en décharge totale

**TOTAUX dans les écoles publiques**

<u>Maternelle</u>	<u>377 élèves</u>	<u>15 classes (+ 23)</u>
<u>Elémentaire</u>	<u>603 élèves</u>	<u>24 classes (+ 16)</u>
<b>TOTAUX</b>	<b>980 élèves</b>	<b>39 classes (+39)</b>

Ce qui représente une hausse globale de 39 élèves par rapport à 2015/2016.

**ECOLE PRIVEE DU VAL DES BOIS A WARMERIVILLE**

- Maternelle

TPS-PS-MS	26
MS-GS	31

Soit 57 élèves pour 2 classes dont :

- Warmeriville : 23

- Isles sur Suipe : 7

- Heutrégiville : 4

- Saint Etienne sur Suipe 1

Ce qui représente 35 élèves de la CCVS

22 élèves sont extérieurs à la CCVS

- Elémentaire

CP-CE1	25
CE1-CE2	26
CM1-CM2	26

Soit 69 élèves pour 3 classes dont :

- Warmeriville : 38
- Isles sur Suipe 3
- Heutrégiville : 2
- Saint Etienne/Suipe : 1

Ce qui représente 44 élèves de la CCVS  
33 élèves sont extérieurs à la CCVS

**COLLEGE DE BAZANCOURT**  
**EFFECTIFS**

6 <sup>ème</sup>	154
5 <sup>ème</sup>	122
4 <sup>ème</sup>	113
3 <sup>ème</sup>	<u>102</u>

<u>TOTAL</u>	491
SEGPA	19

**GLOBAL 510 (+42) répartis ainsi :**

Elèves de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe	:	443
Elèves de la Communauté de Communes Beine- Bourgogne	:	45
Autres	:	23

D'autre part, 4 élèves du secteur de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe fréquentent le collège de Witry les Reims.

Concernant les actions périscolaires, un point est fait sur la fréquentation depuis la rentrée 2016 à savoir :

**PERISCOLAIRE**

L'état présenté ci-dessous retrace l'évolution du service périscolaire (matin, midi, soir).

SEPTEMBRE 2016 Effectifs moyens par jour		AS	BA	BO	WA	TOTAL
Matin		7	13	20	35	75
Midi	Mat.	15	28	27	61	131
	Elem.	40	47	55	111	253
Soir 0	Mat.	11	22	20	33	86
	Elem.	21	27	30	50	128
NAP	Mat.	7	8	9	14	38
	Elem.	12	13	18	30	73
Soir 1	Mat.	3	10	11	23	47
	Elem.	14	7	21	33	75
Soir 2		5	2	11	13	31

EFFECTIFS MOYENS EN FIN D'ANNEE SCOLAIRE 2014-2015						
juin-16		AS	BA	BO	WA	TOTAL
Matin		8	13	15	36	72
Midi	Mat.	22	25	23	68	138
	Elem.	35	42	61	101	239
Soir 0	Mat.	17	23	16	39	95
	Elem.	17	20	25	42	104
NAP	Mat.	6	9	9	15	39
	Elem.	12	12	16	28	68
Soir 1	Mat.	10	10	8	30	58
	Elem.	11	6	17	28	62
Soir 2		4	3	6	12	25

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI		sept-15	juin-16	sept-16
BAZANCOURT	Repas	0	0	16
	ADL Après-Midi	0	0	12
BOULT/SUIPPE	Repas	55	41	37
	ADL Après-Midi	35	25	23
WARMERIVILLE	Repas	52	52	42
	ADL Après-Midi	33	30	22

Compte tenu de ces éléments, les effectifs sont en hausse par rapport à l'an passé.

Nous avons également fait évoluer les taux d'encadrement dans le cadre du PEDT à :

- ✓ 1 animateur pour 12 enfants (au lieu de 10) en maternelle,
- ✓ 1 animateur pour 16 enfants (au lieu de 14) en élémentaire,

Sauf pour les NAP où l'encadrement a été maintenu au niveau de l'an passé.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**PREND NOTE** du compte rendu concernant les effectifs scolaires et périscolaires.



-----

**OCTOBRE 20**  
**Subventions aux coopératives scolaires 2016/2017**  
**25 pour**

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il convient de voter les subventions à octroyer aux coopératives scolaires pour l'année 2016/2017 afin que celles-ci puissent mettre en œuvre leurs projets.

Il donne lecture de la proposition de calcul de la subvention :

- versement d'un socle fixe sur la base de 21,86 € par élève à chaque coopérative, (idem 2015/2016)
- **intégration du crédit « transports pédagogiques » de 330 € par classe à l'enveloppe à compter de cette année scolaire (idem 2015/2016)**

Les coopératives scolaires doivent gérer leurs projets et justifier de l'emploi des subventions tous les ans en fin d'année scolaire.

Considérant les effectifs scolaires, il est proposé la répartition suivante :

	Effectifs 2016/ 2017	Classes 2016/ 2017	Rappel Effectifs 2015/ 2016	Rappel Subvention 2015/ 2016 en €	Subvention 2016/2017 en € par élève	Subvention transports pédagogiques 2016/2017 en € par classe	TOTAL 2016/ 2017
Coop. Pôle « Suipe des Marais » à Auménancourt	133	6	137	2 995	2 907	1 980	4 887
Coop. Maternelle René Chazot à Bazancourt	108	4	93	2 033	2 361	1 320	3 681
Coop. Elémentaire René Chazot à Bazancourt	148	6	149	3 257	3 235	1 980	5 215
Coop. Maternelle Boult s/Suipe	71	3	65	1 421	1 552	990	2 542
Coop. Elémentaire Boult/Suipe	128	5	132	2 886	2 798	1 650	4 448
Coop.Pôle « La Doline » à Warmeriville	392	15	365	7 979	8 569	4 950	13 519
<b>TOTAL</b>	<b>980</b>	<b>39</b>	<b>941</b>	<b>20 571</b>	<b>21 422</b>	<b>12 870</b>	<b>34 292</b>

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité,

DECIDE de verser les dites subventions aux coopératives scolaires.

La dépense sera inscrite au chapitre 65 article 6574 du budget 2016.

-----  
*Bilan CLSH Eté 2016*

M. GUREGHIAN Vice-Président en charge de la commission extrascolaire fait le point sur la fréquentation des activités du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) durant l'été 2016 à savoir :

ADL	AS	BA	WA
	2016	2016	2016
Semaine 28	28	69	86
Semaine 29	13	42	51
Semaine 30	24	39	53
Semaine 31	14	34	37
Semaine 32	Fermé	35	Fermé
Semaine 33	Fermé	32	Fermé
Semaine 34	Fermé	35	Fermé
Semaine 35	Fermé	Fermé	53
Moyenne	20	41	56

Variation par rapport à 2015                      - 43 %                      - 20 %                      - 15 %

STAGES	2015	2014	2013
Vidéo	12	8	12
Poney	24	24	22
Cirque	15	12	12
Hip.Hop/Slam/ Théâtre	X	ANNULE	12
MULTISPORTS	12	12	12

SEJOURS	2015	2014	2013
Mer	36	36	36
Raid	17	16	16
Equitation	X	21	24
Camp CCVS	24		
3 jours	ANNULE	20	20

380 enfants différents ont participé à nos actions (Stages, accueils de loisirs et séjours)

40 animateurs, 5 directeurs.

3016 journées d'animation (- 22 % par rapport à 2014) en accueils de loisirs

315 journées d'animation (+ 12 %) pour les stages

L'accueil de Boulton sur Suipe étant encore fermé cet été en raison des travaux au groupe scolaire.

On constate une baisse de fréquentation notamment au niveau des accueils de loisirs.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**PREND NOTE** de ces informations.

-----  
**OCTOBRE 21**

**Compte rendu de la commission Extrascolaire / Accueil jeune enfance  
Actions extrascolaires – Programme 2016/2017  
Participations parentales 2016/2017  
25 pour**

Monsieur Franck GUREGHIAN Vice – Président en charge de la commission Extrascolaire / Accueil Jeune Enfance présente à l'assemblée le compte rendu de la commission qui s'est réunie le 26 septembre 2016.

Dans un premier temps, M. GUREGHIAN indique à l'assemblée que la responsable du Relais Assistantes Maternelles nous a quitté fin juillet 2016 pour réaliser un autre projet professionnel, elle a été remplacée début août 2016 par Madame Sarah PEUDPIECE.

Le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles n'a pas été affecté par ce mouvement de personnel.

Il fait ensuite un point sur le fonctionnement des 2 structures de la petite enfance en 2016 puis informe l'assemblée de la fermeture annuelle des 2 crèches prévues en 2017 à savoir :

1. Lundi 2 janvier 2017 (écoles fermées)
2. Vendredi 26 mai 2017 (écoles fermées)
3. Vacances d'été : du 31 juillet au 27 août 2017
4. Vacances de Noël : du 23 décembre 2017 au 1 janvier 2018

Il présente ensuite les éléments liés à la fréquentation pour 2016 qui reste conforme aux prévisions. Présentation est ensuite faite du bilan des centres de loisirs de l'été 2016, Une légère baisse d'activité est constatée due notamment à un découpage des vacances scolaires cette année peu pratique (3 semaines de 3 jours).

La programmation des actions extrascolaires pour 2017 est ensuite présentée.

- **Organisation de l'ouverture des accueils de loisirs pour les Petites Vacances, pour 2016/2017**

Du 20 Oct. au 2 Nov.	BOULT/SUIPPE	WARMERIVILLE		fermeture le 31/10
----------------------	--------------	--------------	--	--------------------

Du 19 au 23 décembre		WARMERIVILLE		
Du 26 au 30 décembre	BOULT/SUIPPE			

Du 13 au 17 février		WARMERIVILLE	BAZANCOURT	SEJOUR SKI
Du 20 au 24 février	BOULT/SUIPPE	WARMERIVILLE		Pass'Sports Ados

Du 10 au 14 avril	BOULT/SUIPPE	WARMERIVILLE		Pass'Sports Ados
Du 18 au 21 avril		WARMERIVILLE	BAZANCOURT	Pass'Sports Ados

- Organisation de l'été 2017

## PROGRAMMATION ÉTÉ 2017

JUILLET			AOÛT		
sem 27	1	S			
	2	D			
	3	L			
	4	M			
	5	M			
	6	J			
	7	V			
sem 28	8	S			
	9	D			
	10	L	BO	WA	
	11	M			Stage
	12	M			
	13	J			
	14	V			
sem 29	15	S			
	16	D			
	17	L	BO	WA	
	18	M			Stage
	19	M			
	20	J			
	21	V			
sem 30	22	S			
	23	D			
	24	L	BO	WA	
	25	M			Camp Cirque / Arts de la rue
	26	M			Stage
	27	J			
	28	V			
sem 31	29	S			
	30	D			
	31	L	BA		Raid
sem 32	1	M			
	2	M	BA		Camp Raid Aventure
	3	J			
	4	V			
	5	S			
	6	D			
	7	L			
sem 33	8	M	BA		Camp CCVS
	9	M			
	10	J			
	11	V			
	12	S			
	13	D			
	14	L			FERME
sem 34	15	M			
	16	M	BA		
	17	J			
	18	V			
	19	S			
	20	D			
	21	L			
sem 35	22	M	BA		Stage
	23	M			
	24	J			
	25	V			
	26	S			
	27	D			
	28	L			
sem 35	29	M	BA		
	30	M			
	31	J			
1	V				

**BO** : Boulton/Suippe. Ouvert du 10 au 28 juillet

**WA** : Warmeriville. Ouvert du 10 au 28 juillet

**BA** : Bazancourt. Ouvert du 31 juillet au 1er septembre

La commission a émis un avis favorable à l'ensemble de cette programmation.

Il présente ensuite la grille des tarifications parentales pour l'ensemble des actions extrascolaires au titre de 2016/2017 pour la période du 20 octobre 2016 au 1 septembre 2017, à savoir :

**PARTICIPATIONS PARENTALES EXTRASCOLAIRES 2017**  
**DU 20 OCTOBRE 2016 AU 1 SEPTEMBRE 2017**

	T1 < 400 €	T2 ≥ 400 €
<b>JOURNEE PVS</b>		
1 <sup>er</sup> enfant	7,90 €	8,70 €
2 <sup>ème</sup> enfant	6,72 €	7,40 €
3-ème enfant	5,72 €	6,30 €
EXT	15,00 €	16,50 €
<b>½ JOURNEE PVS</b>		
1 <sup>er</sup> enfant	5,00 €	5,50 €
2 <sup>ème</sup> enfant	4,40 €	4,85 €
3-ème enfant	3,86 €	4,25 €
EXT	7,50 €	8,25 €
<b>SEMAINE ETE</b>		
Tarif CCVS	45,00 €	50,00 €
Tarif EXT	77,00 €	85,00 €
Mini-camp	11,70 €	13,00 €
Stage été CCVS	72,00 €	80,00 €
Stage été EXT	122,00 €	135,00€
<b>GARDERIES</b>		
CCVS 7h30/9h00	2,18 €	2,40 €
EXT 7h30/9h00	2,90 €	3,20 €
17h00/18h30	2,18 €	2,40 €
EXT 17h00/18h30	2,90 €	3,20 €
CCVS Repas tous sites	4,81 €	5,30 €
EXT Repas tous sites	7,31 €	8,05 €
CCVS Panier repas (en cas PAI)	2,40 €	2,65 €
EXT Panier repas (en cas PAI)	3,30 €	3,65 €
CCVS 1h de garde sans repas	1,95 €	2,15 €
EXT 1h de garde sans repas	2,85 €	3,15 €
<b>SEJOURS</b>		
Séjour mer	CCVS : 418 € EXT : 618 €	CCVS : 460 € EXT : 680 €
Séjour « Camp CCVS »	CCVS : 77 € EXT : 113 €	CCVS : 85 € EXT : 125 €
Séjour Raid Aventure	CCVS : 118 € EXT : 204 €	CCVS : 130 € EXT : 225 €
Séjour « Camp Cirque/Arts de la rue »	CCVS : 118 € EXT : 204 €	CCVS : 130 € EXT : 225 €
Séjour ski	CCVS : 454 € EXT : 685 €	CCVS : 500 € EXT : 805 €

Activités ADOS	T1 < 400 €		T2 ≥ 400 €	
	CCVS	Ext	CCVS	Ext
Bowling	6,30 €	10,80 €	7,00 €	12,00 €
cinéma	7,20 €	10,80 €	8,00 €	12,00€
Soirée P'tit repas	7,20 €	10,80 €	8,00 €	12,00 €
Semaine Pass'Sports	22,50 €	33,30 €	25,00 €	37,00 €
Stage sportif ou culturel 3 jours	24,30 €	49,50 €	27,00 €	55,00 €
Stage sportif ou culturel 5 jours	40,50 €	82,50 €	45,00 €	91,00 €

Sachant que la Caisse d'Allocations Familiales nous impose la mise en place d'une tarification axée sur les quotients familiaux avec un minimum de 2 tranches et un écart d'au moins 10 % entre elles,

Il est rappelé les modalités de calcul du quotient familial, à savoir :

Revenu fiscal de référence de l'année N-2

Quotient =  $\frac{\text{Revenu Fiscal de référence}}{12 \times \text{nombre de parts}}$

Nombre de parts :

- 2 pour les parents ou allocataires isolés,
- ½ par enfant à charge,
- ½ supplémentaire pour le 3<sup>ème</sup> enfant,
- ½ supplémentaire par enfant à charge titulaire de la carte d'invalidité.

Répartition par tranche :

- la tranche 1 concerne les foyers dont le quotient familial est inférieur à 400 €,
- la tranche 2 concerne les foyers dont le quotient familial est supérieur à 400 €.

M. GUREGHIAN rappelle que ces tarifications sont fixées jusqu'au 1er septembre 2017 et comme un effort important avait été fait en 2015 sur la revalorisation des participations des familles, il est proposé de les maintenir au même niveau.

C'est dans cette optique que les tarifications parentales 2016/2017 ont été chiffrées.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité,**

**VALIDE**

1. Le bilan 2016 des actions menées dans le cadre du Relais Assistantes Maternelles, de la Petite Enfance et des centres de loisirs de l'été,
2. Le programme des actions proposées pour 2016/2017 (du 20 octobre 2016 au 1<sup>er</sup> septembre 2017),
3. Les participations parentales 2016/2017 telles que présentées (du 20 octobre 2016 au 1<sup>er</sup> septembre 2017),

-----  
**OCTOBRE 22**  
**Modification du tableau des effectifs communautaires**  
**25 pour**

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs communautaires comme suit :

**Pour le service scolaire, périscolaire et extrascolaire**

**A compter du 1er novembre 2016**

- 1) Modification d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, augmentation d'une quotité hebdomadaire de 28/35<sup>ème</sup> + heures complémentaires à une quotité hebdomadaire de 34/35<sup>ème</sup> + heures complémentaires + heures supplémentaires

**A compter du 1er décembre 2016**

- 2) Modification d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, augmentation d'une quotité hebdomadaire de 28/35<sup>ème</sup> + heures complémentaires à une quotité hebdomadaire de 35/35<sup>ème</sup> + heures supplémentaires

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,**

**VALIDE** l'ensemble des modifications proposées.

-----  
**Point sur les travaux en cours**

**Pôle scolaire Maternelle et de services à Bazancourt**

Monsieur GRIFFON indique que les travaux de construction du parvis et du local « vélos » de la maternelle se poursuivent.

Néanmoins, le souci rencontré avec la Société CTB se poursuit concernant la couverture zinc et le bardage.

Cette société aujourd'hui sous surveillance du Tribunal de Commerce de Saint Quentin (02) n'est plus présente sur le chantier alors que les travaux ne sont pas terminés.

L'étanchéité du bâtiment n'étant pas garantie, nous avons sollicité la pose d'une bâche de protection dans l'attente de la finition des travaux par une autre société en cours de recrutement.

**Pôle scolaire et de service à Auménancourt**

Le Cabinet d'architecture Franck PLAYS a été recruté sur ce dossier.

Ce projet prévoit la construction de 2 salles périscolaires, d'une salle plurivalente, l'extension des locaux de la restauration scolaire et l'amélioration phonique des locaux existants et en option la création d'une classe supplémentaire en maternelle.

Le but pour ce dossier est de déposer le permis de construire d'ici à la fin de cette année ainsi que les demandes de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales et au Conseil Départemental de la Marne.

**Installation des équipements sportifs et de loisirs**

L'installation a débuté ce jour à Boulton sur Suipe, les autres sites vont suivre (Heutréville, Warmerville et Isles sur Suipe).



### Réhabilitation des locaux de la crèche à Warmeriville

Le Cabinet d'architecture CORPELET a remis une première proposition largement au-dessus de l'estimation.

Nous lui avons demandé de retravailler son projet pour rester dans l'enveloppe.

### Entretien de la rivière Suipe

Monsieur VIGNON indique que les travaux 2016 ont débuté.

Nous avons obtenu 49 135 € de subvention de l'Agence de l'Eau pour l'ensemble des dits travaux.

Il est proposé de lancer la consultation pour 2017 afin de recruter les entreprises et de solliciter les subventions 2017 auprès de l'Agence de l'Eau.

Bien entendu, les ordres de service ne seront pas délivrés avant le 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

### Viabilisation de la 5<sup>ème</sup> tranche A de la Zone d'Activité du Val des Bois

Monsieur RIFFE indique que nous avons obtenu une subvention de 107 000 € au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), sur ce dossier.

Présentation est faite du coût de l'opération et du plan de financement qui donne un budget prévisionnel équilibré. La tranche conditionnelle peut donc être lancée dès mi-octobre avec les entreprises retenues (EIFFAGE et SCEE).

Viabilisation pour un total cessible de 45 079 m<sup>2</sup> de 23 lots

➤ Foncier	247 470 €
➤ Fouilles archéologiques Travaux (y compris travaux ERDF, poste BT)	244 000 €
➤ Maîtrise d'œuvre et autres frais	29 500 €
➤ Frais financiers de portage 2 000 000 € sur 5 ans à un taux d'environ 2%	194 148 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 549 528 €</b>

Le plan de financement étant assuré comme suit :

Subvention au titre de la DETR	107 000 €
Vente des lots HT (38€ TTC le m <sup>2</sup> )	1 442 528 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 549 528 €</b>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND NOTE de ces informations.

-----  
**OCTOBRE 23**  
**Suppression du Budget annexe**  
**3<sup>ème</sup> tranche zone d'activités du Val des Bois**  
**25 pour**

Considérant que toutes les parcelles concernant le budget annexe «3<sup>ème</sup> tranche Zone d'Activités du Val des Bois » ont été viabilisées et vendues, il y a lieu de clore le dit Budget Annexe.

Suite aux différentes opérations de clôture, il apparait un résultat comptable constaté sur ce budget annexe d'un montant de + 3 029,08 €.

Il est donc proposé de clore le dit budget annexe et de reverser le résultat de +3 029,08 € au budget principal à l'article 7551 ; la dépense étant constatée sur le budget annexe à l'article 6522.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité,**

**VALIDE** la suppression du Budget Annexe « 3<sup>ème</sup> tranche ZA Val des Bois » et le versement de l'excédent constaté de 3 029,08 € au budget principal.

-----  
**OCTOBRE 24**  
**Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration**  
**et d'une proposition d'augmentation du capital social**  
**de la Société Publique Locale XDEMAT**  
**25 pour**

Par délibération du 7 décembre 2015 n° DECEMBRE 27, le Conseil Communautaire a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société contenant notamment, une proposition d'augmentation de son capital social.

**I – Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat**

Par décision du 15 mars 2016, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa quatrième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 29 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2015 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondamentaux des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires très satisfaisant (968 au 31 décembre 2015), un chiffre d'affaires de 411 560 € et un résultat net de 16 562 € affecté pour 3 100 € à la réserve légale conformément à la réglementation en vigueur pour atteindre 10 % du montant du capital social de la société), les 13 462 € restant étant affectés au poste « autres réserves ».

Après examen, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et donner acte de cette communication.

## **II – Examen de la proposition d'augmentation du capital social de la société**

Ce rapport fait également mention d'une proposition d'augmentation du capital social de la société par le biais d'un apport en numéraire du Département de l'Aube, d'un montant de 15 500 €, avec création en contrepartie à son profit de 1 000 actions nouvelles et modifications statutaires corrélatives. Cette augmentation du capital social est destinée à créer le nombre d'actions suffisant pour permettre au Département de l'Aube, de céder celles nécessaires à l'entrée au sein de la société du Département de Meurthe-et-Moselle, tout en conservant son statut d'actionnaire majoritaire conformément au principe posé par le pacte d'actionnaires. A ce titre, la souscription des actions nouvelles serait réservée à cette seule collectivité.

L'Assemblée générale de la société, réunie le 29 juin 2016 a décidé de reporter l'examen de cette proposition, le temps pour les actionnaires de délibérer sur le principe d'une augmentation de capital social, conformément à l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales et aux statuts de la société. Elle examinera ce point lors de sa réunion du 30 novembre 2016.

Après examen, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à bien vouloir se prononcer sur ce principe avant cette date, conformément à l'article précité et à donner pouvoir au représentant de la collectivité au sein de l'Assemblée générale de la société, pour prendre part au vote en conséquence.

Ayant entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité, après examen,**

### **DECIDE :**

- d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Monsieur le Président de cette communication ;
- d'approuver le principe de l'augmentation du capital social de la société SPL-Xdemat par un apport en numéraire du Département de l'Aube, pour un montant de 15 500 euros avec création en contrepartie à son profit de 1 000 actions nouvelles, de la réservation de la souscription des actions nouvelles au seul Département de l'Aube et de la modification des dispositions statutaires jointe dans le rapport de gestion, en vue de permettre l'entrée du Département de Meurthe-et-Moselle au sein de la société ;
- de donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société, pour voter cette augmentation de capital social et les résolutions en découlant, lors de sa prochaine réunion.

-----  
**OCTOBRE 25**

***Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Rémoise***

***Avis sur l'arrêté du projet***

***24 pour – 1 abstention***

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet d'arrêté de révision du SCoT de la Région Rémoise établi par le S.I.E.P.R.U.R.

Les pièces du dossier notamment :

- La délibération n°2016/07 en date du 30 avril 2016 du S.I.E.P.R.U.R. portant arrêt du projet,
- La délibération n°2016/08 en date du 30 avril 2016 concernant le bilan de la concertation,
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

ayant été transmises aux conseillers communautaires par mail, il convient d'émettre un avis sur le projet.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Emet un avis favorable sur le projet d'arrêté établi par le SIEPRUR concernant la révision du SCoT de la Région Rémoise.

-----  
***Point sur l'avancement de la Communauté Urbaine du GRAND REIMS***

Monsieur KERHARO distribue à l'assemblée le courrier du Préfet du 15 septembre 2016 accompagné de l'arrêté préfectoral portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale « COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS » en date du 15 septembre 2016

Celui-ci définit notamment les compétences transférés et acte les différentes suppressions de syndicats sur les territoires fusionnés.

Pour notre territoire :

SIVOM de Warmeriville, Syndicat Mixte Scolaire de Bazancourt et Witry les Reims, Syndicat Intercommunal de Défense contre l'Incendie de la Vallée de la Suippe, Syndicat Mixte d'adduction d'eau potable de la région de Saint Mames (Heutréguville), le Syndicat de Collecte des Déchets Plaine et Montagne Rémoise (SYCODEC), le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de la Région Urbaine de Reims (SIEPRUR).

Il communique également le dernier compte rendu du Comité de Préfiguration et de Suivi en date du 7 septembre 2016.

Il indique qu'une réunion informelle du Conseil Communautaire sera organisée certainement en novembre 2016 afin de faire un point plus précis sur ce dossier

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**PREND NOTE** de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50